

# BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

## Le solde " 13% "

Depuis 2021, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles.

### C'est à vous de choisir le bénéficiaire !

La MFR de Vayres est habilitée à recevoir ce type de versement. Vous pouvez effectuer votre versement sur l'ensemble de nos formations et procéder au paiement en direct.

### MONTANT À PAYER DIRECTEMENT À LA MFR DE VAYRES

Virement IBAN

BIC

Titulaire du compte

Chèque n°

Montant

À l'ordre de

CODE UAI

! Référence à mentionner  
dans le libellé du versement

TA2021 + SIRET

### RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise

Raison sociale si différente

SIRET

Adresse

Code postal - Ville

Téléphone

Interlocuteur

Fonction

E-mail



### BORDEREAU À RETOURNER À :

MFR de Vayres  
Service Taxe Apprentissage  
BP4  
33870 VAYRES

### REÇU LIBÉRATOIRE

À l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir un reçu fiscal libératoire.

Le souhaitez-vous :

Par courrier

Par e-mail

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter :

**Amel JARRY, en charge de la taxe d'apprentissage | 05 57 74 85 30 | [taxeapprentissage@mfr-vayres.fr](mailto:taxeapprentissage@mfr-vayres.fr)**